



Qui paie quoi en impôts sur revenu suite à séparation-divorce

Par **stéphanie**, le **20/01/2010** à **08:32**

Bonjour,

mon ami a été pacsé puis séparé de corps et de bien depuis juillet 2008. la rupture du pacs a été validée en avril 2009. ils ont fait une déclaration commune pour les impôts sur le revenu 2008. aujourd'hui on lui demande de payer l'intégralité de l'impôt soit plus de 800 €. il a versé un acompte de 200 € qui correspond à ses revenus : 10859 € son ex-compagne a elle déclaré 27000 €. la trésorerie invoque le fait qu'ils sont solidaires de la dette et qu'il doit payer. je voudrais savoir comment procéder pour "obliger" son ex à payer sa part des impôts ? tout du moins la procédure à engager ...
merci pour votre réponse

Par **Thierry Nicolaidès**, le **20/01/2010** à **10:02**

les deux sont en effet solidaires . votre ami aurait du prévoir lors de la rupture du pacs, le sort des impôts dus

Vu la somme réclamée , il n'y a pas grand chose à faire. lancer une procédure contre son ex lui coûterait plus cher

Désolé